

**CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE  
POUR LE RÈGLEMENT DE LA REDEVANCE DECHETS**  
**Service Environnement**  
**Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot**

**Entre l'usager** (ci-après dénommé le redevable)    CODE USAGER : .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

**Et le bénéficiaire :**    FUMEL VALLÉE DU LOT / Service Environnement  
34 avenue de l'Usine, 47500 FUMEL

Représentée par Didier CAMINADE, Président de la Communauté des Communes de Fumel Vallée du Lot.

Il est convenu ce qui suit :

**1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les redevables ayant souscrit au présent contrat de prélèvement automatique peuvent régler leur facture par prélèvement SEPA mensuel ou semestriel ;

**2- DATE DE PRÉLÈVEMENT**

Chaque prélèvement est effectué le 10 du mois.

**3- CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE**

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque, doit se procurer un nouveau contrat de prélèvement comprenant le mandat de prélèvement SEPA auprès du Service Environnement - Fumel Vallée du Lot - redevance@cc-dufumelois.fr - 34 avenue de l'Usine 47500 FUMEL, les remplir et les retourner accompagnés du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

**4- CHANGEMENT D'ADRESSE**

Le redevable qui change d'adresse ou de situation de famille doit avertir le Service Environnement - Fumel Vallée du Lot - redevance@cc-dufumelois.fr - 34 avenue de l'Usine 47500 FUMEL,

**5- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

Sauf avis contraire de l'usager, le contrat de prélèvement bancaire est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il a, auparavant, dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau bénéficier du prélèvement automatique pour l'année suivante.

Fumel, le ...../...../.....

**Signature du redevable**

Précédée de la mention « lu et approuvé »

**6- ÉCHÉANCES IMPAYÉES**

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.

L'échéance impayée et les frais de rejet sont à la charge du redevable et sont à régulariser au SGC de Villeneuve-sur-Lot.

**7- FIN DE CONTRAT**

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le souhaite.

**8- RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATIONS, DIFFICULTÉS DE PAIEMENT, RECOURS**

Tout renseignement concernant la facture est à adresser au Service Environnement - Fumel Vallée du Lot - redevance@cc-dufumelois.fr - 34 avenue de l'Usine 47500 FUMEL.

Toute contestation est à adresser à M. Didier CAMINADE, Président de la Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot. Toute contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L. 1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement le tribunal judiciaire ou administratif compétent selon la nature de la créance.

Le Président,  
Didier CAMINADE



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  
REDEVANCE DÉCHETS

**TYPE DE CONTRAT : FACTURATION DE LA REDEVANCE DECHETS**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SGC de Villeneuve-sur-Lot à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SGC de Villeneuve sur Lot.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**IDENTIFIANT CREANCIER SEPA**

FR88ENV590320

<b>DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER</b>	<b>DÉSIGNATION DU CRÉANCIER</b>
NOM, Prénom : ..... .....	SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VILLENEUVE SUR LOT
Adresse : ..... .....	Chemin de Velours
Code postal : .....	47300 VILLENEUVE SUR LOT
Pays : .....	FRANCE

**DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER**

**IDENTIFICATION INTERNATIONALE IBAN**

**IDENTIFICATION INTERNATIONALE : BIC**

Type de paiement : Paiement à échéance des **factures SEMESTRIELLES**   
Paiement selon échéancier de **MENSUALISATION** sur 10 mois

Fumel, Le ..... / ..... / .....

**Signature :**

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur : FUMEL VALLÉE DU LOT – Service Environnement

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**  
**Si différent du précédent mandat**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SGC de Villeneuve sur Lot. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le SGC de Villeneuve sur Lot.